

Lunel et l'économie numérique : le projet «Lunel 2.0»

Juin 2016

Lunel et l'économie numérique :

Le projet «Lunel 2.0»

Pour répondre aux objectifs du contrat de ville, le Conseil citoyen de Lunel propose d'évaluer l'idée d'un projet dit «Lunel 2.0» qui vise à faire profiter le périmètre prioritaire du développement de la fibre via la mise en place d'un centre de formation dédié au très haut débit et le développement de coworking.

Deux axes de développement : formation + coworking

AXE 1 = La création d'un centre de formation et de perfectionnement

- *vers les métiers liés au déploiement et à la maintenance des liaisons*

à très haut débit : pose et raccordement des câbles à fibres optiques / pose, installation et raccordement des antennes radio / pose, installation des paraboles de réception satellitaires, etc.

- *vers les métiers d'installation et de maintenance connexes au*

déploiement des réseaux domestique (détecteur de fumée, alarme, détecteur de présence, détecteur de chute, assistance médicale à domicile), **industriel** (système de détection de toute nature sur équipements distants), **agricole** (commande d'arrosage, détection des niveaux d'humidité des sols) ou du **domaine publique** (détection des montées des eaux, alarmes incendie, détecteurs de fumées et de chaleur sur les forêts et garrigues).

Ces équipements sont peu gourmands en débit mais nécessitent des déploiements d'antennes raccordées sur la bande de fréquence sans licence (868 Mhz) pour l'Europe.

AXE 2 = Le développement d'espaces de travail partagés (co-working)

portés par une communauté active d'utilisateurs, surtout composée de travailleurs indépendants (freelance, créateurs d'entreprises, auto-entrepreneurs) ou de petites entreprises (start-up, TPE,...).



Source : objectif Fibre

Pourquoi créer un centre de formation ?

EN CHIFFRES

Le plan « France très haut débit » lancé en février 2013 prévoit la couverture en très haut débit de 100% des foyers français d'ici à 2022. L'usage de la fibre optique jusqu'à l'abonné représentera 80% des voies d'accès.

UN CAMPUS À LUNEL, COMME CELUI D'AURILLAC ?

La ville d'Aurillac, dont la population est équivalente en nombre à la ville de Lunel (25000 hbts), a ouvert «Le campus», centre de formation au très haut-débit.

www.formationfibroptique.fr/

1 - Un gisement d'emploi : le secteur de la fibre va créer 19 250 emplois à l'horizon 2022 pour la phase de déploiement des réseaux (source : Objectifs Fibre).

2 - Un besoin de formation : la fibre nécessite 31 650 journées de formation en année pleine jusqu'en 2022.

3- Des possibilités de financements : ce type de centre de formation est éligible au titre du Fond Social Européen.

4- Répond aux objectifs d'éducation (obj 1), d'accès à l'emploi et à la formation (obj 5) du contrat de ville de Lunel : les premiers niveaux de formation dans le domaine du raccordement des réseaux à fibre optique en particulier ne nécessitent aucun prérequis scolaire. Les jeunes sortis du cycle scolaire sans diplôme, ne souhaitant pas poursuivre leurs études dans les filières dites « classiques », les chômeurs sans spécialisation (population située en majorité sur le périmètre prioritaire) peuvent intégrer ces formations débouchant sur un emploi pérenne. Ces formations intégrant différents niveaux de qualification peuvent permettre l'intégration jusqu'à des cursus de formation supérieure. L'ensemble des formations sont validées par des titres délivrés par le ministère de l'Emploi.

Ailleurs, les CCI créent des centres « très haut débit »

EN CHIFFRES

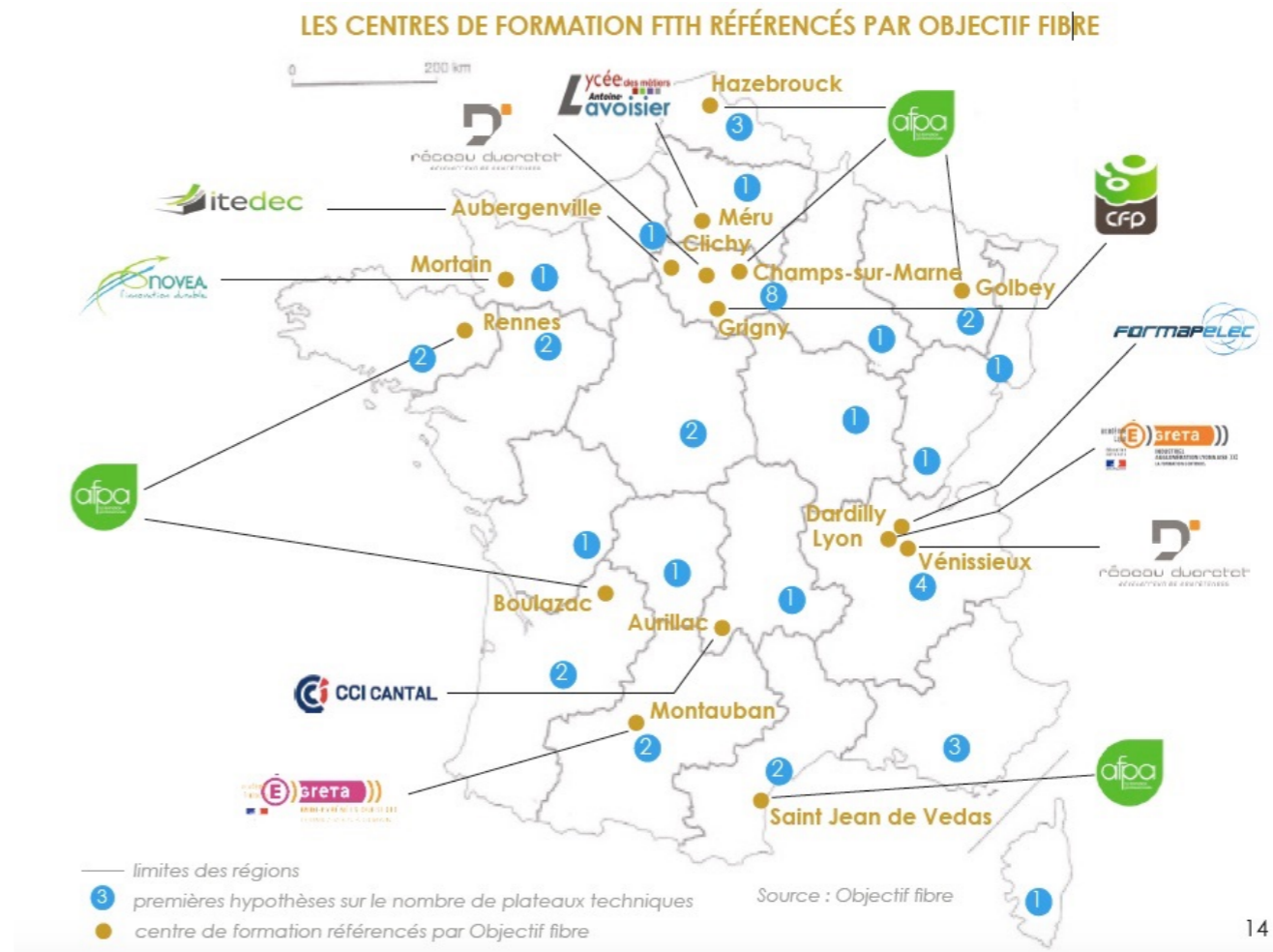
Selon des études récentes, la mise en œuvre de ce plan va nécessiter plus de 30.000 formations jusqu'à 2022,

- soit par de la formation en alternance (embauche de jeunes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation),
- soit par la reconversion de personnels en poste.

Les CCI de France, qui assurent chaque année la formation de 600 000 personnes par le canal d'un réseau national de 500 établissements, ont décidé, en développant des infrastructures de formation d'œuvrer en faveur de la formation de collaborateurs ou futurs collaborateurs de la filière « haut débit ».

CCI France lance un nouveau réseau de formations au très haut débit, proposant :

- un cycle de formation de « Technicien réseaux et services très haut débit »
- un cycle de formation de « Monteur installateur réseau THD »



Afin d'offrir une réponse de proximité aux besoins des entreprises, les CCI de Meurthe-et-Moselle, de Nîmes et du Maine-et-Loire, et de Seine-et-Marne, devraient compléter cette offre très prochainement.

Pourquoi développer le co-working ?

QUELQUES CHIFFRES

1. Le coworking représente **un des domaines de l'économie collaborative qui connaît un développement sans précédent depuis 10 ans, sur toute la planète.**
2. Selon la Caisse des Dépôts, dans son scénario pour 2025, **la relocalisation des télétravailleurs dans les télécentres** attirerait de l'emploi dans les commerces de proximité et les services à hauteur de **9 emplois (directs et indirects) par commune ayant un télécentre.** Au total, près de **57 000 € /an supplémentaires seraient dépensés** dans les commerces et services de la commune, et **les recettes fiscales seraient augmentées de 50 000 € par an.**
3. **Pour les salariés travaillant à Nîmes et Montpellier** (salariés = 38 % des utilisateurs des espaces de coworking), le coworking (que ce soit 1 ou 2 jours par semaine ou à l'occasion d'un projet) représente une **solutions face au problème des temps de trajet des actifs et de la saturation des transports aux heures de pointe.**

1- Soutient la revitalisation du périmètre prioritaire (PI9b) : création d'un pôle d'attractivité et développement d'entreprises (les créateurs d'entreprises, start-up, etc. = 62 % des utilisateurs de ces espaces) près du pôle multi-modal et dans le centre ville ; soutient au développement local (consommation des entrepreneurs : restaurant, courses, etc.)

2 - Vecteur d'innovation pour les entreprises : le partage d'idée, la remise en cause et surtout le changement sont encouragés par la communauté.

3- Favorise des stratégies de développement à faible émission de carbone (PI4e) : le partage d'un espace de travail et de son matériel mais aussi la diminution des trajets pendulaires réduit l'impact environnemental des activités et soutient la transition vers une économie à faible émission de carbone.

4- Participe à l'organisation un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier en « rapatriant » les salariés le temps d'un projet ou de leur journée hebdomadaire de télétravail et en « attirant » les futurs créateurs d'entreprise.

5- Renforce l'attractivité touristique du territoire : chefs d'entreprise et cadres à la recherche d'espaces de travail ponctuels leur permettant de télétravailler durant leurs congés, voire de les prolonger en télétravaillant.

6- Valorise l'image de la ville : selon la Caisse des Dépôts, valorise l'image tant auprès de potentiels habitants que d'entreprises cherchant une implantation.

Ailleurs, les villes parient sur le co-working...

1. EXEMPLE N°1 : ILE D'OLÉRON (17)

Acteurs : équipement de la Communauté de communes, opération avec le concours de l'Etat et du département de la Charente maritime.

Cibles :

- salariés souhaitant télétravailler, chefs d'entreprises souhaitant répondre à demande des salariés ;
- professions indépendantes ou nomades ;
- création d'entreprise ;
- vacanciers (séjours prolongés grâce au télétravail).

EXEMPLE N°2 : DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Acteurs : département Lozère, CCI Lozère, Etat, Europe ; animé par Lozère Développement, POLeN (Pole lozérien d'économie numérique) et la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère.

Cibles :

- salariés et travailleurs indépendants, souhaitant ne plus travailler seuls ;
- lutte contre la désertification en attirant de nouveaux travailleurs à la recherche d'une qualité de vie.

ÎLE D'OLÉRON

Vous avez besoin d'un bureau pour quelques heures, une semaine, ou plusieurs mois.

- Vous êtes salarié et vous étudiez avec votre entreprise la possibilité de télétravailler,
- Vous exercez une profession indépendante ou nomade et vous recherchez un lieu et un environnement collaboratif propice au développement de votre activité,
- Vous créez votre entreprise et vous recherchez des locaux à un coût modique pendant la phase de lancement,
- Vous séjournez sur l'île et pouvoir travailler à distance vous permettrait de profiter plus longuement de votre famille, de vos amis, de vos loisirs,
- Vous êtes chef d'entreprise, et vous cherchez à éviter, pour vous-même ou vos collaborateurs, des déplacements fatigants et coûteux (formations, séminaires, échanges avec des fournisseurs ou des clients...).

La Maison des entreprises vous offre la solution, à Saint-Georges d'Oléron, accès internet très haut débit par la fibre optique

TELETRAVAIL

SoLozère!
Le réseau pour télétravailler en Lozère

lozère Nouvelle Vie

solozere.com

Lozère Développement

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère

Lunel 2.0, cohérent avec le contrat de ville

LES PRINCIPES

1. Les cinq axes du Contrat de ville sont :

- Enfance, jeunesse / **Education** / Soutien à la parentalité (pilier cohésion sociale)
- **Accès à l'emploi et à la formation / Développement économique**
- Accès aux droits / Cohésion sociale (pilier cohésion sociale)
- Prévention, tranquillité publique (pilier cohésion sociale)
- **Cadre de vie / Développement urbain**

2. L'axe cadre de vie/ développement urbain

repose notamment sur **le programme Opérationnel FEDER – FSE – IEJ 2014-2020**, qui se fixe deux priorités d'investissement :

- **PI 4e** « *En favorisant des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer* »
- **PI 9b** « *En fournissant un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales* ».

Les deux axes (coworking & centre de formation) s'avèrent synergiques pour transformer la ville de Lunel, en répondant à plusieurs objectifs fixés par le contrat de ville et le Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014/2020 :

1- Rajeunir et dynamiser l'image de la ville de Lunel

2- Education et accès à l'emploi

3- Développement économique en attirant (et retenant) de nouvelles entreprises :

- installation de start-up et d'indépendants lançant leur projet via le co-working
- installation d'entreprises spécialisées dans les domaines liés au très haut débit (Objectif 5 du contrat de ville)
- soutien de l'innovation et développement en offrant les outils de la transition numérique permettant aux entreprises existantes de s'ouvrir vers de nouveaux marchés liés aux technologies du numérique, en leur offrant sur site un pôle de formation permettant de former leur personnel aux nouvelles technologies.

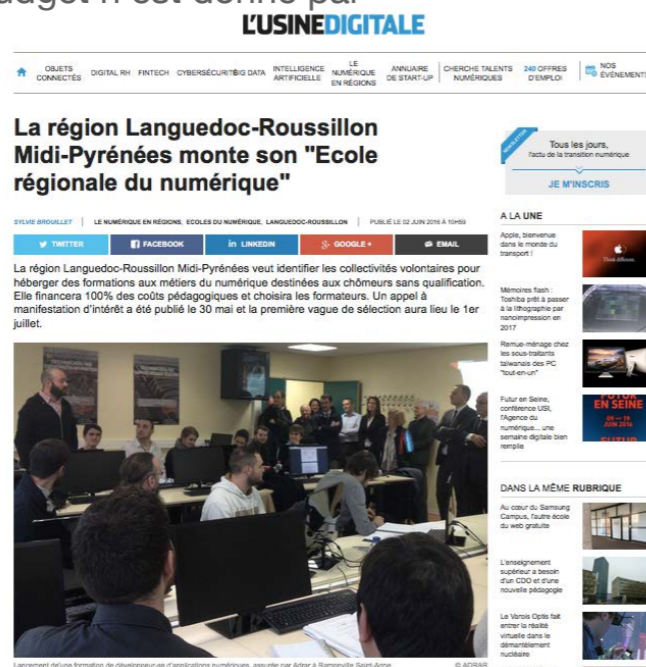
4- Amélioration du cadre de vie en offrant aux Lunellois les services dont ils/elles ont besoin pour mieux travailler (réduction des trajets pendulaires, tiers-lieux), pour interagir (synergie entre télétravailleurs), etc.

Lunel 2.0, cohérent avec les volontés régionales

LE CALENDRIER : VITE !!!!

1. La région financera 100 % des frais **pédagogiques** et demande que la collectivité porteuse mette à disposition, dans un lieu central et accessible, une salle de formation, un local des formateurs, un espace de vie et de restauration des stagiaires et, bien sûr, la connexion Internet. **Deux vagues de sélections sont prévues : au 1er juillet et 2e semestre 2016.**
2. **Après avoir retenu les premiers projets, la région lancera des marchés à bons de commande (d'une durée de trois ans) pour mettre en face les organismes de formation.** À ce stade, encore précoce, aucune estimation du nombre de dossiers sélectionnables ni de budget n'est donné par la région...

Source : **L'usine digitale**



La région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées met sur pied un réseau de formations aux métiers numériques (développeur web, maintenance réseaux..), qu'elle baptise "Ecole Régionale du Numérique" (ERN). Elle a posé de premiers jalons en finançant des formations à Toulouse et la formation à distance LDNR du réseau régional Pyramide.

Pour développer l'ERN au-delà des métropoles, la région a enclenché la vitesse supérieure en publiant le 30 mai sur son site Internet un appel à manifestation d'intérêt. Elle souhaite faire remonter des "territoires", autrement dit des collectivités locales et de leurs groupements, des projets de formations présentiels au numérique, identifié comme un secteur à fort potentiel de création d'emplois. Les projets devront d'ailleurs répondre à un "besoin du territoire et des acteurs économiques locaux" », exprimé notamment par des engagements des entreprises. La région indique avoir défini avec les acteurs de l'emploi que le métier de développeurs(ses) web/mobile "répondait le mieux" aux besoins des territoires. Les demandeurs d'emploi à bas niveau de qualification, les décrocheurs scolaires, y compris de l'enseignement supérieur sont le public visé par ces formations. La région sera attentive à la place des femmes, aux dossiers issus des quartiers "politique de la ville" - prioritaires - et à l'intégration de personnes en situation de handicap.

Sources documentaires

Les sources documentaires ci-dessous sont téléchargeables (liens hypertextes) :

- [Les Cahiers du Crocis : espaces de coworking et télécentres : le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile-de-France](#). n°40 (Février 2016)
- [Ambition française - Pour une politique française et européenne de la transition numérique](#). Conseil National du numérique (Juin 2015)
- [Les besoins et l'offre de formation aux métiers du numérique](#) - Ministères du Travail, de l'Enseignement et de l'Economie (Février 2016).
- [Mission sur la transition vers les réseaux à très haut débit et l'extinction du réseau de cuivre](#), présidée par M. Paul CHAMPSAUR (Rapport final - Décembre 2014).
- [Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives \(transport de personnes\)](#). Bruno Duchemin Olivier Marembaud (Avril 2015).
- [Travail emploi numérique : les nouvelles trajectoires](#). Conseil national du numérique (Janvier 2016).